
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 8

Date de la convocation : 23/06/2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : néant.

Secrétaire : Catherine ODIN

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :

Délégué du Conseil Municipal aux élections sénatoriales :

- Monsieur Yves CROZET est élu délégué du conseil municipal aux élections sénatoriales de septembre 2017, les suppléants sont dans l'ordre : Catherine ODIN, Jean VERMOREL, Roger VERMOREL.

Travaux :

- Le conseil municipal prend connaissance des devis reçus pour la mise aux normes électriques et la création d'une dalle pour la maison Chignier. Le Maire rend compte des idées échangées avec les chasseurs qui sont les principaux utilisateurs de ce bâtiment. Pour rappel, l'architecte avait estimé le coût de la réfection de ce bâtiment à 200 000.00 € environ. Cet investissement n'est pas raisonnable au vu de l'utilisation du bâtiment et de son devenir à long terme. Le conseil municipal décide de faire les travaux nécessaires à la mise en sécurité du bâtiment mais de ne pas entreprendre la restauration de toute la maison. Un devis comparatif pour l'électricité sera demandé.
- Un seul devis est arrivé en mairie ce jour pour le nettoyage et la réfection de l'étanchéité de la Madone, le conseil municipal attend le deuxième devis pour choisir l'entreprise qui fera ces travaux. Les deux entreprises consultées ayant toutes les qualifications requises, le devis le plus bas sera retenu.

- Le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la réserve ministérielle pour les travaux d'agrandissement de la salle des fêtes.
- Dans le cadre de l'AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmé), il y a lieu de mettre aux normes les WC handicapé de la salle des fêtes cette année : installation d'un lave-main et modification de l'ouverture de la porte et ajout d'une barre sur la porte.

Voirie :

- Monsieur VERMOREL présente les devis reçus des entreprises Thivent et Colas pour les voiries suivantes : Vis, Buisson, chemin de Rivier, Accès Azolette et Vernay. La commission chemin se réunira le 18/07/2017 à 20h00 en mairie pour étudier ces devis.

Transport Scolaire:

- Monsieur le Maire présente la liste des inscrits au transport scolaire pour l'année 2016-2017. Le conseil municipal valide le remboursement des 110.00€ de frais d'inscription pour 11 enfants.

Le Maire
Yves CROZET

Prochaine réunion le vendredi 28 juillet 2017.